

	<p>C.F.A. du C.E.F.C.M.</p> <p>Centre de Formation des Apprentis</p> <p>(N° UAI : 0292203M)</p>	
<p>BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE</p> <p>OPTION AQUACULTURE</p>		

TITRE(S) VISE(S) & NIVEAU(X) DE FORMATION

- Brevet de Technicien Supérieur Agricole – Option Aquaculture (N°32321206)
- Diplôme de niveau 5 (Bac + 2) certifié par le Ministère de l'Agriculture
- Codes formation : Code [RNCP : 17215](#) – Code NSF : 212 – Formacodes : 21347 / 21336

TEXTE(S) DE REFERENCE

- Arrêté du 19 juin 2013 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien.ne supérieur.e agricole option « aquaculture »
- Arrêté du 2 mai 2019 modifiant les grilles horaires du brevet de technicien supérieur agricole
- Directives et recommandations DRAFF 2020 sur la mise en œuvre des formations par apprentissage

FINALITE(S) – TYPES D'EMPLOI

- Le (la) titulaire de ce brevet peut exercer les fonctions d'agent de production, de producteur en aquaculture ou aquaculteur, de cadre au sein d'une équipe de production, de responsable de gestion, de système d'écloserie, d'élevage au sein d'une entreprise aquacole.
- L'activité d'aquaculteur peut être exercée en tant que salarié ou en étant à son propre compte
- Les technicien(ne)s supérieurs peuvent également exercer des fonctions d'appui technique et de conseil pour accompagner les prises de décisions, notamment pour des entreprises aquacoles, groupes agro-alimentaires, ou équipementiers aquacoles. Ils (elles) peuvent également travailler pour des organisations professionnelles, des structures de formation et d'enseignement ...
- Le titulaire de ce BTSa pourra également poursuivre ses études en Licence Pro (ou générale), plusieurs licences sont proposées, puis accéder à un Master (Master BAEMT en Bio-ressources aquatiques), par exemple, ou se tourner vers une école d'ingénieur.e.s.agronomes... bien que ce BTSa soit avant tout un diplôme conçu pour une insertion professionnelle à l'issue de la formation.

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITIONS D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Toute personne ⁽¹⁾ (scolarisée ou non), âgée de – de 30 ans, désireuse d'exercer un des métiers de la filière aquacole et titulaire, soit d'un BAC Pro Aquaculture, Cultures Marines, Gestion des milieux naturels et de la faune...), soit d'un Bac général (S, ES et L) ou d'un Bac technologique (STAV, STG, STI et STL)
- Être titulaire de l'aptitude physique certifiée par un médecin agréé (si statut ENIM)
- Les demandes d'inscription s'effectuent entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « PARCOURSUP ».
- Un test de positionnement est mis en œuvre à l'entrée en formation.

⁽¹⁾ *Pour les candidat.e.s en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CFA qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefc.m.fr*

OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

■ Préparer le (la) candidat(e) aux fonctions, tâches et responsabilités qu'il (elle) devra accomplir et auxquelles il (elle) devra faire face dans l'exercice de son futur métier, soit en tant qu'agent de production, de producteur, de cadre responsable d'équipe(s), de responsable de gestion de système d'écloserie, ou d'élevage au sein d'une entreprise aquacole (pisciculture continentale ou marine, conchyliculture, entreprise de cultures d'algues et de plantes aquatiques, carcinoculture, aquariophilie, pêche professionnelle estuarienne et continentale ...)

DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS PAR GROUPE CLASSE

- **1400 h**, soit 40 semaines de **formation en centre, sur 2 ans, par voie d'apprentissage**
- Formation **non mise en œuvre par unités capitalisables au sein de notre CFA**, composée d'enseignements généraux, techniques et professionnels
- Formation dispensée en mode présentiel*, au Lycée Maritime Florence Arthaud situé à Saint-Malo (35), avec alternance de périodes en centre et en entreprise (64 semaines de formation en entreprise rémunérées et effectuées sous contrat d'apprentissage sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage). *Certains enseignements pourront néanmoins, selon la situation, être dispensés à distance via une plateforme de formation en ligne.
- De **16 à 24** élèves-apprentis

PROGRAMME DE FORMATION

BTSA - Option Aquaculture				
Enseignements	Modules - Matières	Durées		
		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Total cycle
Enseignements généraux	M 11 – Accompagnement du projet personnel et professionnel	30 h	30 h	60 h
	M 21 – Organisation économique, sociale et juridique	40 h	40 h	80 h
	M 22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	80 h	80 h	160 h
	M 23 – Langue Vivante	54 h	55 h	109 h
	M 31 – Education Physique et Sportive	30 h	30 h	60 h
Enseignements techniques et professionnels	M 41 – Traitement des données	36 h	35 h	71 h
	M 42 – Technologie de l'information et du multimédia	20 h	20 h	40 h
	M 51 – Les écosystèmes aquatiques	50 h	50 h	100 h
	M 52 – Les espèces élevées en aquaculture	40 h	40 h	80 h
	M 53 – La production aquacole basée sur l'alimentation exogène	75 h	75 h	150 h
	M 54 – La production aquacole basée sur l'exploitation du milieu naturel	55 h	55 h	110 h
	M 55 – Equipements aquacoles	45 h	45 h	90 h
	M 56 – Fonctionnement de l'entreprise aquacole	40 h	40 h	80 h
	M 57 – Filière, marché et territoire	40 h	40 h	80 h
	M 71 – Module d'Initiative Locale (gestion de l'environnement, des déchets ...)	40 h	40 h	80 h
Autres activités	Module de sensibilisation à l'Egalité, lutte contre les discriminations et violences sexistes	3 h	0 h	3 h
	Préparation et exploitation des périodes en entreprise	12 h	15 h	27 h
	Accompagnement au rapport de stage	10 h	10 h	20 h
TOTAL - heures de formation en centre		700 h	700 h	1400 h

Cette durée de formation peut être revue à la baisse ou à la hausse en fonction des acquis et profil du (de la) candidat(e) et ce, dans le cadre du positionnement effectué dès l'entrée en formation

Cependant, pour les titulaires d'un diplôme ou titre de niveau 4, l'ensemble des enseignements reste obligatoire

Pour les titulaires d'un BTS, BTSA, DEUG, Licence2, DEUST ou diplôme de niveau supérieur ou équivalent, le candidat peut être dispensé de certaines épreuves du BTSA (E1, E2, E3, E4, MIL, EPS)

C.F.A. du C.E.F.C.M.

Centre Européen de Formation Continue Maritime

1, rue des Pins - B.P. 229 - 29182 Concarneau Cedex - Tel. 02 98 97 04 37 Fax. 02 98 60 41 13

E-mail : info@cefcfm.fr - Site : www.cefcfm.com

COMPETENCES ATTESTEES

Capacités générales

- C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2. Communiquer dans une langue étrangère
- C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

- C5. Analyser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques
- C6. Caractériser les potentialités de production aquacole sur un territoire en prenant en compte le développement durable
- C7. Conduire un processus d'élevage dans le respect des contraintes réglementaires, du bien-être animal et de l'environnement
- C8. Mettre en œuvre les équipements aquacoles dans le respect des contraintes d'hygiène, de sécurité, de protection d'environnement et du bien-être animal
- C9. Participer au pilotage de l'entreprise aquacole
- C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aquaculture pour faire face à une situation professionnelle

MODALITES DE CERTIFICATION

■ L'examen comporte 2 groupes d'épreuves comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme : 5 épreuves sont organisées sous forme de contrôle en cours de formation (CCF) et 2 épreuves, organisées en fin de formation, permettent de contrôler que les objectifs terminaux de la formation sont atteints

CONDITIONS D'ADMISSION AUX EPREUVES, DELIVRANCE DU (DES) TITRE(S)

- Pour se voir délivrer le diplôme, le (la) candidat(e), doit satisfaire aux 3 conditions suivantes :
 - Obtenir une moyenne \geq à 9/20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales
 - Justifier d'une moyenne \geq à 10/20, calculée sur l'ensemble des résultats des épreuves auxquels s'ajoutent les points au-dessus de 10 de la note d'EPS et de la moyenne du module d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.
 - Ne pas avoir obtenu de note = à 0/20 à l'une des épreuves

CALENDRIER, DATES ET HORAIRES DE LA FORMATION

- Ouverture d'une promotion tous les 2 ans
- Pour connaître les dates, calendrier et horaires de la prochaine session, nous contacter :

C.F.A.-C.E.F.C.M.: 02.98.97.02.01 - info@cefc.com

U.F.A.-L.P.M. de Saint-Malo : 02.99.81.97.10 - LPM-Saint-Malo@developpement-durable.gouv.fr

COÛT, FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Financement de la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, via la taxe d'apprentissage, par l'OPCO de Branche de l'entreprise (OCAPIAT)
- Le montant de prise en charge de la formation par l'OPCO varie selon l'IDCC de l'entreprise. Pour plus d'information sur le tarif en vigueur et le montant pris en charge, merci de bien vouloir nous contacter.

C.F.A. du C.E.F.C.M.

Centre Européen de Formation Continue Maritime

1, rue des Pins - B.P. 229 - 29182 Concarneau Cedex - Tel. 02 98 97 04 37 Fax. 02 98 60 41 13

E-mail : info@cefc.com - Site : www.cefc.com

POUR ALLER PLUS LOIN ...

- Rendez-vous sur le site Web du LPM de Saint-Malo :
<http://www.lycee-maritime-saint-malo.fr>

- Visualiser le Référentiel de Formation en vigueur :
[Référentiel BTS Aquaculture 2013](#)

- Visualiser la fiche RNCP sur le portail France Compétences :
[Fiche RNCP 17215 BTS Aquaculture](#)

- Visualiser les fiches ROME Métiers en lien avec la certification sur le portail Pôle Emploi :
[A1404 – Aquaculture](#)
[A1301 - Conseil et assistance technique en agriculture](#)

- Rendez-vous sur le portail d'emplois dédié à l'aquaculture et consulter les offres :
www.breizhmer-emploi.bzh/
https://www.aquaculteurs.com/emplois_offres.php

- Consulter les autres sites en lien avec la certification :
<https://agriculture.gouv.fr/>
<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/btsa/aqua>

- Renseigner vous sur l'apprentissage et consulter le portail d'informations dédié :
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

- Consulter nos taux de réussite aux examens et les taux d'insertion sur notre site WEB
www.cefc.com/



Dès la rentrée 2025, [nouveau référentiel BTS AQUACULTURE](#) mis en œuvre au CFA

